L'HISTOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

16 avril 1948 : création de l'OECE
Trois ans après la fin de la guerre en Europe, les États-Unis décident d'accorder aux pays qui le souhaitent une aide massive destinée à financer leur reconstruction : c'est le Plan Marshall. L'Organisation européenne de coopération économique, qui siège à Paris, prend en charge la distribution de l'aide américaine.

7-10 mai 1948 : congrès de La Haye
Différents mouvements d'opinion proeuropéens se réunissent à La Haye pour promouvoir l'unification du continent, en présence de personnalités politiques et sous la présidence d'honneur de Winston Churchill. De ce congrès naîtra le Mouvement Européen, un courant d'opinion qui fournira à l'idée européenne de nombreux serviteurs.

4 avril 1949 : naissance de l'OTAN
Par le Traité de Bruxelles signé en 1948, les États-Unis se portaient garants de la sécurité de la France, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Un an plus tard, cinq autres pays européens les rejoignent pour former l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, une alliance militaire contre la menace soviétique.

5 mai 1949 : création du Conseil de l'Europe
Dans la foulée du Congrès de La Haye, les gouvernements européens créent le Conseil de l'Europe, à l'origine de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour du même nom. Basé à Strasbourg, le Conseil de l'Europe est responsable d'une œuvre juridique considérable, notamment sur le plan des droits de l'homme.

9 mai 1950 : déclaration Schuman
Le ministre des Affaires étrangères français, Robert Schuman, rend publique l'idée de Jean Monnet d'unifier les productions de charbon et d'acier sous une Haute Autorité supranationale. En mutualisant les ressources nécessaires à l'armement, le plan Schuman vise à empêcher une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne.

18 avril 1951 : signature du Traité instituant la CECA
Née de la déclaration Schuman, la Communauté européenne du charbon et de l'acier réunit l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, les Pays-Bas et Luxembourg. En mettant en commun leur production de charbon et d'acier, la France et l'Allemagne substituent la solidarité d'intérêts à la rivalité et à la rancœur.

30 août 1954 : la France rejette la CED
L'Assemblée nationale française refuse la ratification du Traité sur la Communauté européenne de défense, signé le 27 mai 1952 à l'initiative de René Pleven et du gouvernement français. La CED ne verra jamais le jour. Cette organisation visait au réarmement de l'Europe, Allemagne comprise, sous commandement commun.

juin 1955 : conférence de Messine
Tirant la leçon de l'échec de la CED, les gouvernements des six pays membres de la CECA décident de poursuivre l'intégration européenne dans le domaine économique. La relance de la construction européenne décidée à Messine (Italie) aboutira deux ans plus tard à la signature des Traités de Rome.

25 mars 1957 : signature des Traités de Rome
Deux Traités distincts sont signés à Rome. L'un portant sur la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), l'autre instituant la Communauté économique européenne (CEE), qui pose «les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens».

11 janvier 1960 : création du Fonds social européen
Dès l'origine, la Communauté met en œuvre des actions à dimension sociale pour accompagner l'ouverture des économies européennes. Première mesure de ce type, la création du Fonds social européen (FSE) a pour but de soutenir la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs.

30 juillet 1962 : lancement de la PAC
Le Néerlandais Sicco Mansholt a défini les grandes lignes d'une politique agricole commune basée sur trois principes : unicité des marchés, préférence communautaire et solidarité financière. La PAC entraînera une modernisation rapide de l'agriculture européenne.

8 avril 1965 : signature du Traité de fusion des exécutifs communautaires
Pour améliorer l'efficacité de l'exécutif communautaire, les Six décident de fusionner en une seule institution la Haute Autorité de la CECA, la Commission de la CEE et la Commission Euratom. La Commission des Communautés européennes joue de pouvoirs étendus qui lui permettent de mener une action transversale.

juillet 1965 : début de la «crise de la chaise vide»
Reduisant d'être mise en minorité sur le dossier agricole, la France boycotte les institutions communautaires pendant sept mois. Cette crise prend fin avec le «compromis de Luxembourg», qui permet à chaque pays membre de s'opposer à une décision communautaire prise à la majorité s'il estime que ses intérêts nationaux sont gravement menacés.

1er juillet 1968 : entrée en vigueur de l'union douanière
Grand succès pour le marché commun : les droits de douane qui continuaient à être perçus lors des échanges entre les Six sont éliminés 18 mois avant la date prévue par le Traité de Rome. Un tarif douanier commun est introduit en remplacement des droits de douane nationaux pour les échanges avec le reste du monde.

24 avril 1972 : entrée en vigueur du serpent monétaire européen
À la fin des années 60, les pays membres des Communautés sont frappés par des désordres monétaires qui nuisent au fonctionnement du marché commun. Les Six élaborent un système destiné à réduire les fluctuations : le serpent monétaire, lointain ancêtre de l'euro.

1er janvier 1973 : premier élargissement des Communautés
Durant les années 60, les Britanniques, qui s'en étaient tenus à l'écart, réorientent leur politique étrangère vers l'Europe continentale. En 1971, après deux refus de la France, le Royaume-Uni voit enfin s'ouvrir les portes du marché commun. Il y est officiellement admis le 1er janvier 1973, en compagnie de l'Irlande et du Danemark.

9 et 10 décembre 1974 : Sommet de Paris
Les chefs d'État ou de gouvernement des Neuf se réunissent à Paris à l'invitation de Valéry Giscard d'Estaing. Le Sommet de Paris institue, en marge des Traités communautaires, le Conseil européen : désormais, les dirigeants européens se rencontreront régulièrement pour déterminer ensemble les grandes orientations politiques.

28 février 1975 : premiers Accords de Lomé
La Convention de Lomé assure le libre accès au marché communautaire à la quasi-totalité des marchandises produites dans 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Des aides financières au développement leur sont également octroyées.

7 juillet 1978 : création du Système monétaire européen
Destiné à limiter les fluctuations entre les monnaies, le Système monétaire européen (SME) rencontrera un plus grand succès que le serpent monétaire. En 1983, François Mitterrand prendra la décision cruciale de maintenir la France au sein du SME, marquant ainsi son ancrage européen.

10 juin 1979 : élection du Parlement européen au suffrage universel direct
Comme convenu lors du Sommet de Paris, la nouvelle législature du Parlement européen est élue au suffrage universel direct. La participation dans l'ensemble des pays membres dépasse les 60%. La Française Simone Veil est portée à la tête de l'assemblée.

1er janvier 1981 : la Grèce devient membre des Communautés européennes
En 1974, la chute du régime des colonels et le retour à la démocratie rapprochent la Grèce de l'Europe occidentale. Elle dépose sa candidature en 1975, mais elle doit rattraper son retard économique avant de devenir, en 1981, le dixième membre des Communautés européennes.

25 et 26 juin 1984 : fin de la crise budgétaire
Depuis des mois, les Dix se disputent sur le futur budget communautaire. Un compromis est finalement trouvé au cours du Conseil européen de Fontainebleau : les ressources financières des Communautés sont augmentées, le financement de la PAC est réduit et le Royaume-Uni voit une partie de sa contribution remboursée par ses partenaires.

14 juin 1985 : signature de l'accord de Schengen
Au début des années 80, les pays du Bénélux proposent à la France et à l'Allemagne de mettre en place graduellement un espace de libre circulation des personnes. L'accord entre les cinq pays est conclu le 14 juin 1985 dans la petite ville luxembourgeoise de Schengen, avant d'être étendu aux autres États membres.

14 juin 1985 : présentation du Livre blanc de Jacques Delors
Malgré l'ouverture des frontières, de nombreux obstacles administratifs et réglementaires empêchent encore une totale liberté de circulation des marchandises. Jacques Delors, Président de la Commission européenne, présente aux dirigeants des États membres 310 mesures destinées à achever le marché unique et à relancer la croissance.

1er janvier 1986 : élargissement des Communautés à l'Espagne et au Portugal
Après la mort de Franco et la chute de Salazar, ces deux pays en voie de démocratisation peuvent désormais prétendre à faire partie de la famille européenne. À la suite de longues négociations, l'Espagne et le Portugal rejoignent les Communautés européennes le 1er janvier 1986, portant à douze le nombre de leurs membres.

17 février 1986 : signature de l'Acte unique européen
L'Acte unique porte ce nom parce qu'il réunit dans un même texte les modifications apportées aux Traités communautaires pour permettre l'achèvement du marché intérieur (extension du vote à la majorité qualifiée, hausse des pouvoirs du Parlement européen) et la formalisation de la coopération européenne en matière de politique étrangère.

15 juin 1987 : lancement du programme Erasmus
En 1987, la Commission européenne lance des mesures destinées à faciliter les échanges d'étudiants entre les universités européennes. Depuis la création d'Erasmus, 1,7 million d'étudiants ont accompli une période d'études à l'étranger grâce à cette action.

3 octobre 1990 : l'Allemagne réunifiée au sein des Communautés européennes
Un an après la chute du mur de Berlin, l'Allemagne est réunifiée. Pour les Communautés européennes, il ne s'agit pas d'un nouvel élargissement, mais d'une extension d'un de ses pays membres. Des modifications institutionnelles sont apportées pour tenir compte du poids nouveau de l'Allemagne.

7 février 1992 : signature du Traité de Maastricht sur l'UE
Étape essentielle dans la construction européenne, ce Traité institue une citoyenneté européenne ainsi qu'une politique extérieure et de sécurité commune (PESC). Il pose les étapes du calendrier qui doit aboutir à la création d'une monnaie unique pour la plupart des États membres. En France, il est ratifié par référendum avec 51% de «oui».

1er janvier 1995 : élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, la Finlande et la Suède
Au tournant des années 90, l'Autriche, la Suède, la Finlande, la Suisse et la Norvège déposent tour à tour leur candidature à l'adhésion. Seuls les trois premiers pays rejoignent finalement l'Union européenne, portant à quinze le nombre de ses membres.

2 octobre 1997 : signature du Traité d'Amsterdam
Le Traité de Maastricht prévoyait que ses signataires se retrouvent pour apporter des améliorations au fonctionnement de l'UE. Parmi les avancées enregistrées à Amsterdam, on compte la création d'un Haut représentant pour la PESC, et l'entrée dans le champ communautaire des questions de visas, d'asile et d'immigration.

4 décembre 1998 : sommet de Saint-Malo
Au cours du sommet de Saint-Malo, le Royaume-Uni et la France posent les bases d'une défense européenne autonome. Depuis lors, l'UE a procédé à la mise en place de structures militaires permanentes, et s'est investie dans plusieurs missions spécifiques (aide humanitaire, gestion de crises, rétablissement de la paix).

26 février 2001 : signature du Traité de Nice
Destiné à réformer un système institutionnel inadapté à l'Union élargie qui se dessine, le Conseil européen de Nice aboutit à un compromis jugé insuffisant. Les États membres lancent dans la foulée un «débat sur l'avenir de l'Union» censé conduire à un nouveau texte.

1er janvier 2002 : Euro dans les poches des consommateurs européens
Les dix années suivant le Traité de Maastricht ont vu les États membres de l'Union économique et monétaire adapter leurs économies aux «critères de convergence». Le 1er janvier 1999, l'euro est officiellement adopté comme unité de compte. Pour les consommateurs, la découverte des nouveaux billets et pièces a lieu trois ans plus tard.

1er mai 2004 : élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres
En plus de Chypre et Malte, huit pays issus du bloc soviétique entrent dans l'UE le 1er mai 2004 : l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

1er janvier 2007 : la Bulgarie et la Roumanie rejoignent les 25
Avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, l'UE compte désormais 27 États membres. Les nouvelles adhésions ont permis de clore le cinquième élargissement qui avait débuté le 1er mai 2004 avec l'entrée de 10 nouveaux États membres. Le même jour, la Slovénie rejoint la zone euro, devenant ainsi le premier pays du cinquième élargissement à adopter la monnaie unique.

1er juillet 2008 : la France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne
Au programme des six mois de la Présidence française de l'Union européenne, quatre grandes priorités : l'adoption du paquet «énergie-climat», le bilan de santé de la PAC, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile et l'Europe de la défense. Et deux invités surprise : le conflit russo-géorgien et la crise financière.

4 au 7 juin 2009 : élections européennes
30 ans après les premières élections européennes au suffrage universel, les Français se rendent aux urnes le dimanche 7 juin 2009 pour désigner 72 députés européens. Au total, 736 députés sont élus pour représenter les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne.

1er décembre 2009: entrée en vigueur du Traité de Lisbonne,
Préparé en 2007 après l'échec de la ratification en France et aux Pays-Bas du projet de constitution pour l'Europe, il modifie en profondeur les Traités de Rome et de Maastricht, créant la fonction de Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et précisant celle de Président du Conseil européen.

9 mai 2010: création du Fonds européen de stabilité financière
Doté d'une capacité de prêt de 44 milliards d'euros, il vise à venir au secours des pays de la zone euro en difficulté.

2 mars 2012: signature du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance
Les 25 États Membres signataires s'engagent sur une convergence de leurs politiques économique et monétaire au sein de la zone euro. En parallèle, le mécanisme européen de stabilité met en place un dispositif européen de gestion des crises financières.

TOUTE l'Europe .EU
Toute l'Europe en un clic
www.touteleurope.eu

europe direct

IF-01-13-789-FR-C